



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

LES PAGES JAUNES - INFORMATIONS OFFICIELLES

OCTOBRE 2018

Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch

Heures d'ouverture :

lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Sécurité :

Police municipale : Route de St-Julien 122, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.

Social :

Relais social communal : tél. 022 721 02 66

DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa **séance du 21 juin 2018**, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par treize voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, d'approuver les conclusions du rapport oral de la Commission ad hoc Maison de la douane sur la poursuite des négociations pour la location du restaurant communal avec les personnes retenues et l'achat du mobilier pour le restaurant du Centre de vie intergénérationnel.
- ✓ **Pris**, par 13 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, une délibération décidant :
 1. De réaliser l'achat du mobilier du restaurant du Centre de vie intergénérationnel.
 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 120'000.- destiné à l'acquisition de ce mobilier.
 3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune de Perly-Certoux dans le patrimoine financier.
 4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 120'000.- afin de permettre l'acquisition de ce mobilier.
- ✓ **Décidé**, par treize voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de soutenir le principe de conclure une Convention d'utilisation des terrains de football avec le Servette FC.

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2018

Judi 18 octobre (présentation du budget 2019)

Judi 15 novembre (adoption du budget 2019)

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : www.perly-certoux.ch >Politique>Conseil municipal>séances

Les séances ont lieu à 20h à la salle du Conseil municipal, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux).

Elles sont **publiques** et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

ELECTION COMPLEMENTAIRE AU CONSEIL ADMINISTRATIF – 2^E TOUR

La date d'un éventuel second tour est fixée au dimanche 14 octobre 2018.

ACTUALITES COMMUNALES

MERITE COMMUNAL 2018 – PROPOSEZ DES CANDIDATURES !

Les Autorités communales lancent un appel à candidature pour le Mérite communal 2018. Le ou la lauréat-e doit s'être distingué-e dans un domaine culturel, sportif, humanitaire, civique, économique ou scientifique.

Les Autorités ont élargi le cercle des méritants à tous les domaines. Ainsi, en plus des sportifs, qui restent admis, les entreprises, les personnes actives dans les associations communales culturelles ou autres, les scientifiques, qu'ils soient établis sur la commune ou qu'ils y soient nés, peuvent prétendre recevoir le Mérite communal de Perly-Certoux. D'autres candidatures sont possibles, comme celles des citoyens engagés, acteurs, musiciens ou les personnes se distinguant par leur engagement humanitaire, dans la commune ou hors de la commune.

Le règlement établit que les candidats au Mérite doivent avoir un lien démontré avec la commune : soit ils en sont originaires, soit ils y vivent, soit ils y sont actifs. Ainsi, les candidats originaires de Perly-Certoux ayant développé leur activité à l'étranger sont admis, comme le sont les étrangers fortement actifs sur la commune, au sein d'une entreprise ou d'une association communale. Les groupes de personnes (par exemple une équipe sportive ou le comité d'une association) ou une entreprise peuvent aussi être proposés pour le Mérite communal.

Pour proposer une candidature, il faut remplir le formulaire que l'on trouve à la Mairie ou sur le site www.perly-certoux.ch, ou écrire sur papier libre mais donner les indications demandées dans le formulaire. Délai : 30 novembre 2018.

Le jury est composé du Conseil administratif. La remise du Mérite, doté de CHF 3000.- de prix, se fera dans le cadre d'un événement public communal.

LOCAL EN GESTION ACCOMPAGNEE POUR LES JEUNES DE LA COMMUNE

Vous êtes un groupe de jeunes habitant la commune entre 16 et 25 ans, et vous souhaiteriez disposer d'un local pour mener à bien un projet ? Le Local en gestion accompagnée, espace situé au-dessus de l'ancienne Chapelle, est peut-être pour vous.

Nous attendons avec plaisir de connaître votre projet. Si celui-ci est retenu, vous disposerez de ce local pendant une durée de 12 mois (renouvelable), après signature d'une convention entre vous ou les représentants de votre groupe, la Mairie de Perly-Certoux et l'équipe TSHM B2P (Travailleurs sociaux hors murs de Perly-Certoux).

Intéressé-e-s ? Proposez un projet écrit, répondant aux critères de sélection qui sont la dimension citoyenne, la qualité du projet et le besoin de soutien et d'accompagnement par l'équipe TSHM.

Dépôt ou envoi du projet à la mairie, à l'att. de Véronique Preti, route de Certoux 51, 1258 Perly-Certoux **jusqu'au 30 octobre 2018 (nouveau délai, remplace le 30 septembre).**

Infos complémentaires : www.perly-certoux.ch > Vivre à Perly-Certoux > Jeunesse



Toi et tes potes vous avez un projet?
Vous avez entre 16 et 25ans?
Et vous auriez besoin de soutien et d'un local pour y arriver?

Alors déposez un dossier présentant votre idée au secrétariat de la mairie de Perly-Certoux au plus tard le 30 septembre.
Après délibération, le local sera attribué pour une durée d'une année (renouvelable).

Plus d'informations auprès de:
Sébastien Lotterio
079.171.89.44
ou sur www.tshmb2p.ch

 

Offre réservée aux jeunes de Perly-Certoux.

INFORMATIONS OFFICIELLES

CIMETIERE – RENOUELEMENT DE CONCESSIONS

Les familles ayant des parents inhumés au cimetière de Perly-Certoux en 1998 sont informées que ces concessions arrivent à échéance le 31 décembre 2018.

Les personnes qui désirent les renouveler ou faire relever les tombes sont priées d'adresser un courrier à la mairie d'ici à fin février 2019.

Les monuments et encadrements des tombes dont les concessions n'auront pas été renouvelées seront enlevés par la commune qui en prendra possession et en disposera, sauf demande écrite à la mairie. Les familles désirant les conserver sont priées de s'annoncer dans les mêmes délais.

RELAIS SOCIAL COMMUNAL : TEL. 022 721 02 66

Eprouvez-vous des difficultés dans la jungle des démarches administratives ? Connaissez-vous vos droits à des subsides et aides financières de l'Etat ? Eprouvez-vous des difficultés à gérer vos dépenses ?

Besoin d'aide ? Appelez le 022 721 02 66 !

La commune a développé l'éventail des prestations sociales offertes à ses habitants en déléguant à une institution genevoise spécialisée et expérimentée la gestion des prestations dans le domaine du travail social.

Dans un environnement permettant d'assurer la discrétion souhaitée, des assistants sociaux vous conseillent et vous accompagnent pour trouver des solutions à vos questions et problèmes. Elles vous appuient pour faire valoir vos droits à des prestations cantonales. Elles recherchent avec vous des solutions durables pour éviter ou réduire une situation d'endettement existante ou potentielle et vous soutiennent pendant une période difficile de votre vie qui requiert écoute et conseils, y compris dans le cadre de démarches administratives. Si vous n'êtes pas mobile, une personne se déplacera pour vous rencontrer à votre domicile.

SOUTIEN AUX ABONNEMENTS JUNIORS ANNUELS AUX TPG ET CFF

Le renouvellement d'une participation communale de Frs 100.- pour tout abonnement annuel TPG Junior ou CFF conclu ou renouvelé pour des juniors domiciliés à Perly-Certoux est reconduit.

Le fonctionnement de cette action est le suivant :

- 1) L'enfant, le jeune ou ses parents concluent (ou renouvellent) et payent l'abonnement annuel TPG Junior auprès d'un des points de vente TPG agréés.
- 2) Le paiement de la subvention communale de Frs 100.- pourra ensuite être demandé auprès du secrétariat de la mairie par le responsable légal du junior jusqu'à l'âge de 18 ans, ou par le junior lui-même dès 18 ans révolus et jusqu'à 25 ans (âge limite de l'abonnement junior TPG).

La personne effectuant la demande devra présenter une pièce d'identité, l'original de l'abonnement concerné ainsi que la preuve de son paiement ou une attestation du représentant légal du mineur, autorisant le retrait de la subvention.

Nous apprécions que la demande de remboursement soit demandée avant le 31 décembre 2018.

LE VIGNOBLE GENEVOIS PROTEGE DU CHAPARDAGE

Le Conseil d'Etat a décrété la mise à ban du vignoble genevois **à partir du lundi 29 août 2018 jusqu'à la fin des vendanges**. Conformément à l'article 17 de la loi sur la viticulture, le Conseil d'Etat arrête chaque année, avant la vendange, la mise à ban, en accord avec l'Interprofession viti-vinicole. Le règlement d'application de la loi sur la viticulture stipule notamment que « durant la période de mise à ban, l'accès aux vignes est interdit sans autorisation écrite de l'exploitant ».

La surveillance est assurée par les agents de la direction générale de l'agriculture et de la nature, avec le concours des agents municipaux et des gardes récoltes. Des amendes peuvent être dressées aux contrevenants.

SUBVENTION CANTONALE POUR LA PROMOTION DU VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

L'Etat, en collaboration avec les communes, promeut l'utilisation du vélo à assistance électrique (VAE) et accorde une subvention à l'achat :

- d'un vélo à assistance électrique - VAE neuf catégorie vélo ou d'un VAE neuf, catégorie cyclomoteur ou d'un motorcycle électrique neuf
- d'un kit neuf de transformation pour installer une assistance électrique sur un vélo
- d'un cyclo-pousse, gyropodes et fauteuils répondant aux critères de l'OFROU
- De plus, l'achat d'une nouvelle batterie pour son engin est subventionné à hauteur de 100.- CHF.

L'Etat de Genève octroie une subvention de Fr. 250.- (mais au maximum 50% de la facture). La subvention est versée par la commune à ses résidents. Pour obtenir la subvention, le nouvel acquéreur d'un VAE doit s'adresser à sa commune et présenter les pièces suivantes :

- la facture originale de l'achat effectué **durant l'année civile en cours**, et nominative
- la copie d'une pièce d'identité.

Informations complémentaires : Info-Service, tél. 022 546 76 00 ou info-service-deta@etat.ge.ch

ENVIRONNEMENT 2018

Développement durable : poursuivons notre effort de tri de déchets recyclables !

LEVÉES DES DÉCHETS – AGENDA

Levées des déchets ménagers de porte à porte : Tous les mardis et vendredis.

Il est précisé que les levées « porte à porte » des déchets ménagers **ne se font plus** au nord de la route de Certoux dans le village de Perly, respectivement dans les zones à proximité desquelles des éco-points ont été aménagés.

Prochaines levées des déchets encombrants :

(Porte à Porte)

(Attention : pas de tuiles, plots en ciment, gravats de chantier dans ces levées).

Samedi 10 novembre



Les déchets encombrants peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Prochaines levées de papiers et cartons :

(Porte à Porte sauf si dépôts possibles dans un proche éco-point)

Mardi 30 octobre

Mardi 27 novembre



Les vieux papiers et cartons peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Levée des déchets verts de jardin :

(Porte à Porte)

Chaque lundi après-midi



Levée des containers déchets de cuisine :

(Uniquement dans les zones dans lesquelles sont installés des containers ad hoc de collecte)

Chaque jeudi après-midi



Les déchets de cuisine et déchets verts peuvent être déposés tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Prochaines levées de verre :

(Porte à Porte sauf si dépôts possibles dans un proche éco-point)

Mardi 30 octobre

Mardi 27 novembre



Le verre peut être déposé tous les jours à la déchetterie communale (voir horaires d'ouverture).

Lorsqu'un jour de levée tombe sur un jour férié, la levée est effectuée le prochain jour ouvrable.

ESREC = ESpaces de RECupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon
Rte d'Aire la Ville
1233 BERNEX
022.420.91.22

ESREC de la Praille
Av. de la Praille 47
1227 CAROUGE
022.388.11.99

Heures d'ouverture :

Lundi fermé - Du mardi au vendredi : 15h00 – 19h00 & samedi et dimanche : 10h00 à 17h00

Heures d'ouverture de la déchetterie communale

du lundi au vendredi de 7h à 20h,
les samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 18h

**LA PROPRETE DE LA DECHETTERIE COMMUNALE ET DES ECOPOINTS EST L'AFFAIRE DE TOUS.
MERCİ DE VOTRE CONTRIBUTION !**